LISTE DES DONS (publiée au Mémorial) SUPERIEURS A 250.- Euros

(dons supérieur et inférieur à 250 € !!!!)

(Loi du 21 décembre 2007 sur le financement des partis)

Art. 8. Seules les personnes physiques sont autorisées à faire des dons aux partis politiques et à leurs composantes. On entend par don à un parti politique aux fins de la
présente loi, tout acte volontaire en vue d'accorder à un parti un avantage précis de nature économique et évaluable en numéraire. Les dons en provenance d'une personne

Art. 9. L'identité des personnes physiques qui font, sous quelque forme que ce soit, des dons à des partis politiques et à leurs composantes, est enregistrée par le bénéficiaire. Toute composante d'un parti doit déclarer à l'organe national compétent les donateurs et les dons recueillis par elle, nonobstant son autonomie statutaire. Les partis politiques dressent un relevé des donateurs et des dons annuels supérieurs à deux cent cinquante euros, qui est déposé chaque année ensemble avec les comptes et bilans du parti auprès du Premier Ministre, Ministre d'Etat, avec copie au Président de la Chambre des Députés, conformément à l'article 6.

Art. 10. Les versements que les mandataires font personnellement sur base de leurs rémunérations ou indemnités à un parti politique ou à ses composantes ne sont pas considérés comme des dons.

Année: 2011

Section: Secrétariat général et sections

Nom et prénom du donateur	Numéro et rue	Montant
Circonscription Centre		500,00 €
Welter Edmond	238, route de Luxembourg L-3515 Dudelange	400,00 €
Biwer Roby	8, rue Dr. F. Baclesse L-3215 Bettembourg	322,60 €
Frantzen Guy	30, rue Luc L-3255 Bettembourg	294,00 €
Circonscription Sud		4 000,00 €
Schmitz René	26, route de Capellen L-8279 Capellen	500,00 €
Suman Marco	22, rue Gappenhiel L-5335 Moutfort	300,00 €
Entringer Fernand	9, Bourgheed L-5312 Contern	400,00 €
Achten Solange	7, rue J. Schaus L-5251 Sandweiler	320,00 €
Bernardo Giorgio	18, rue d'Itzig L-5231 Sandweiler	320,00 €
Breuer Jacqueline	5b, rue du pain L-5237 Sandweiler	320,00 €
Wirtz Jean	12b, rue Principale	320,00 €
Wolff Edouard	7c, rue du Pain L-5237 Sandweiler	320,00 €
Martin Patrick	12, rue d'Oetrange L-5236 Sandweiler	320,00 €
Bertinelli Fred	13, rue Boettelchen L-4517 Oberkorn	251,00 €
Laurent Jérôme	1, rue des Bergers L-6613 Wasserbillig	300,00 €
Halsdorf Claude	60c, rue de Buerden L-9019 Warken	630,00 €
Burg Marcel	117, rue de Welscheid L-9090 Warken	430,00 €
Cazzaro Jean-Francois	1, Biirkewee L-3896 Foetz	1 000,00 €
Heinisch Roland	22, rue Lenningen L-5411 Canach	1 000,00 €
Meyers Alix et Léon	Z.I. Um Holz L- 9378 Flebour	500,00 €
KOENIG Guy	24, Millegaessel L-2156 LUXEMBOURG	251,00 €
GOEBBELS Robert	59, Avenue du X Septembre L-2551 LUX.	1 000,00 €
DELVAUX Mady	75, rte. d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG	500,00 €
KOLLWELTER René	41, rue des Gaulois L-1618 LUXEMBOURG	514,88 €
ANGEL Edith	50, rue Albert ler L-1117 LUXEMBOURG	1 000,00 €
ECKER Viviane	36, rue du Maréchal Foch L-1527 LUXEMBOURG	300,00 €
ANGEL Marc	11, rue de Crécy L-1364 LUXEMBOURG	1 000,00 €
Feller François	70, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg	1 000,00 €
Cloos Boy	Square Emile Marisch L- Esch/Alzette	500,00 €
FS-Kayl/Téiteng		5 500,00 €
Reiter René	29, rue Neuve L-6137 Junglinster	350,00 €
FS Schifflange		3 500,00 €
JS Schifflange		2 000,00 €
Schortgen Anne-Marie	29, rue Fuert L-5410 Beyren	300,00 €
Manderscheid Roland	72, rue d'Itzig L-5231 Sandweiler	340,00 €
Circonscription Centre		500,00 €

Liste du 30.10.2012